

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025 1-2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

=====
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu l'article L1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu l'article L2121-14 du CGCT, les séances où le compte administratif est débattu, le conseil élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote,

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2024,

Considérant les résultats du compte administratif suivants :

FONCTIONNEMENT	PREVISION	REALISATION
DEPENSES	9 977 788.17 €	8 022 782.36 €
RECETTES	9 977 788.17 €	8 744 670.92 €
RESULTAT	+ 721 888.56 €	

INVESTISSEMENT	PREVISION	REALISATION
DEPENSES	4 367 360.07 €	1 607 840.23 €
RECETTES	4 367 360.07 €	1 713 579.28 €
RESULTAT	+ 105 739.05 €	

Considérant les restes à réaliser suivants :

Dépenses :..... 446 626.41 €
 Recettes :..... 3 645.00 €
 Solde :..... - 442 981.41 €

Considérant que le Maire s'est retiré pour le vote,

Le Président de séance propose au conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2024 du budget principal de la ville. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE ST LAURENT-BLANGY (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21620753000017

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : VILLE DE ST LAURENT-BLANGY (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de rattachement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

III - ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSESIII
A

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	4 367 360,07	1 607 840,23	446 626,41	2 312 893,43	0,00	1 607 840,23
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporées (sauf 204)	58 253,35	30 847,42	13 225,93	14 180,00	0,00	30 847,42
Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	11 840,00	11 782,02	0,00	57,98	0,00	11 782,02
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	3 528 766,72	953 909,70	433 400,48	2 141 456,54	0,00	953 909,70
Total des dépenses d'équipement	3 598 860,07	996 539,14	446 626,41	2 155 694,52	0,00	996 539,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	411 500,00	404 432,86	0,00	7 067,14		404 432,86
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	411 500,00	404 432,86	0,00	7 067,14	0,00	404 432,86
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 000,00	687,50	0,00	1 312,50	0,00	687,50
Total des dépenses réelles	4 012 360,07	1 401 659,50	446 626,41	2 164 074,16	0,00	1 401 659,50
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	179 300,00	177 663,27		1 636,73		177 663,27
041 Opérations patrimoniales (6)	175 700,00	28 517,46		147 182,54		28 517,46
Total des dépenses d'ordre	355 000,00	206 180,73		148 819,27		206 180,73
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	4 367 360,07	1 607 840,23	446 626,41	2 312 893,43	0,00	1 607 840,23

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D-2025-0623_03-DE



Prises engagées non mandatées.
Prises sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
État III-A2: 1 pour le détail des opérations d'équipement.
État IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
Finition du chapitre des opérations d'ordre (D/040 = RF 042).
Finition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI 041).
Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTESIII
A

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	4 022 732,45	1 713 579,28	3 645,00	2 305 508,17
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement (hors 138)	517 845,00	299 216,46	3 645,00	214 983,54
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	510 000,00	0,01	0,00	509 999,99
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 027 845,00	299 216,47	3 645,00	724 983,53
10 Dotations, fonds divers et réserves	613 364,45	625 397,95	0,00	-12 033,50
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	800,00	0,00	0,00	800,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	617 664,45	625 397,95	0,00	-7 733,50
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	2 000,00	687,50	0,00	1 312,50
Total des recettes réelles	1 647 509,45	925 301,92	3 645,00	718 562,53
021 Virement de la section de fonctionnement (4)	1 199 523,00			
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 000 000,00	759 759,90		240 240,10
041 Opérations patrimoniales (8)	175 700,00	28 517,46		147 182,54
Total des recettes d'ordre	2 375 223,00	788 277,36		1 586 945,64
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	344 627,62			
Total des recettes d'investissement cumulées	4 367 360,07	2 058 206,90	3 645,00	2 305 508,17

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

25/6/25 S²LO

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

La prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »),
la définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041),
le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL	9 959 435,17	7 791 609,91	231 172,45	0,00	1 936 652,81	0,00	8 022 782,36
Charges à caractère général (3)	2 444 480,00	1 840 266,37	231 142,45	0,00	373 071,18	0,00	2 071 408,82
Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 658 040,00	4 582 983,96	0,00	0,00	75 056,04	0,00	4 582 983,96
Atténuations de produits	26 350,00	26 320,00	0,00	0,00	30,00	0,00	26 320,00
APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	573 410,00	529 866,30	30,00	0,00	43 513,70	0,00	529 866,30
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services	7 702 280,00	6 979 436,63	231 172,45	0,00	491 670,92	0,00	7 210 609,08
66 Charges financières	52 051,17	49 613,82	0,00	0,00	2 437,35	0,00	49 613,82
67 Charges spécifiques (3)	5 000,00	2 218,56	0,00	0,00	2 781,44	0,00	2 218,56
68 Dotations aux provisions, dépréciations (Semi-budgétaires) (3)	581,00	581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581,00
Total des dépenses financières	57 632,17	52 413,38	0,00	0,00	5 218,79	0,00	52 413,38
Total des dépenses réelles	7 759 912,17	7 031 850,01	231 172,45	0,00	496 889,71	0,00	7 263 022,46
023 Virement à la section d'investissement	1 199 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 000 000,00	759 759,90	0,00	0,00	240 240,10	0,00	759 759,90
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 199 523,00	759 759,90	0,00	0,00	1 439 763,10	0,00	759 759,90
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	9 959 435,17	7 791 609,91	231 172,45	0,00	1 936 652,81	0,00	8 022 782,36

(1) Dépenses engagées non mandatées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	8 482 886,27	8 744 670,92	0,00	0,00	-261 784,65
Atténuations de charges (3)	100 000,00	101 227,57	0,00	0,00	-1 227,57
APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prod. services, domaine, ventes diverses	358 780,00	415 800,62	0,00	0,00	-57 020,62
Impôts et taxes (sauf 731)	4 148 598,27	4 148 585,27	0,00	0,00	13,00
Fiscalité locale	2 714 966,00	2 830 575,00	0,00	0,00	-115 609,00
Dotations et participations (3)	826 942,00	883 472,24	0,00	0,00	-56 530,24
Autres produits de gestion courante (3)	122 300,00	133 530,72	0,00	0,00	-11 230,72
Total des recettes de gestion des services	8 271 586,27	8 513 191,42	0,00	0,00	-241 605,15
Produits financiers	0,00	0,03	0,00	0,00	-0,03
Produits spécifiques (3)	31 000,00	53 816,20	0,00	0,00	-22 816,20
Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes financières	32 000,00	53 816,23	0,00	0,00	-21 816,23
Total des recettes réelles	8 303 586,27	8 567 007,65	0,00	0,00	-263 421,38
Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	179 300,00	177 663,27	0,00	0,00	1 636,73
Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	179 300,00	177 663,27	0,00	0,00	1 636,73
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 476 548,90				

Total des recettes de fonctionnement cumulées	9 959 435,17	10 221 219,82	0,00	0,00	-261 784,65
--	---------------------	----------------------	-------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

25/06/25

S2LO

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

(4) Définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

IV - ANNEXES
B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 516 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 516 000,00									
	Caisse d'Epargne	06/05/2011		15/01/2012	800 000,00	F		0,000	4,420		T	C		A-1
	Caisse d'Epargne	14/06/2020		30/11/2010	1 600 000,00	F		0,000	3,390		T	C		A-1
	Banque postale	15/10/2019		01/10/2017	300 000,00	F		0,000	0,690		T	C		A-1
	Banque postale	02/06/2017		01/10/2017	500 000,00	F		0,000	1,360		T	C		A-1
	CDC	29/10/2012		01/12/2013	500 000,00	V		0,000	1,850		A	C		A-1
	CDC	02/03/2015		01/04/2016	300 000,00	F		0,000	1,600		A	C		A-1
	CDC	21/11/2013		01/02/2015	600 000,00	F		0,000	1,850		A	C		A-1
	CDC	05/07/2016		01/02/2017	96 791,00	V		0,000	1,350		T	C		A-1
	CDC	05/07/2016		01/02/2017	203 239,00	F		0,000	0,960		T	C		A-1
	CDC	04/07/2016		01/08/2017	66 000,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
	Banque postale	24/12/2020		01/05/2021	200 000,00	F		0,000	0,400		T	C		A-1
	Banque postale	20/12/2021		01/01/2023	200 000,00	F		0,000	0,730		A	C		A-1
	Caisse d'Epargne	21/11/2022		01/12/2023	150 000,00	F		0,000	3,230		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le 25/06/2025
 ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025
 ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Nature chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Emprunts sur comptes spéciaux pour (total)					0,00									
dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
dettes envers les-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 391 073,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					2 391 073,00				0,000					
Total général					7 907 073,00				0,000		A	C		

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuité de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNIE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)		Charges d'intérêt (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 783 276,70					404 432,83	49 062,64	0,00	15 257,81	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		139 450,05	2,00				65 260,02	7 976,42	0,00	1 269,68	
		0,00	A-1	133 673,00	1,00				129 235,79	7 281,25	0,00	390,21	
		0,00	A-1	196 117,45	9,00				21 059,79	1 423,17	0,00	111,13	
		0,00	A-1	252 940,67	7,00				35 540,01	3 742,59	0,00	850,65	
		0,00	A-1	111 278,67	3,00				33 997,06	5 229,93	0,00	329,26	
		0,00	A-1	118 003,01	6,00				18 660,67	4 919,90	0,00	3 188,99	
		0,00	A-1	216 281,80	5,00				38 653,28	9 184,86	0,00	7 105,38	
		0,00	A-1	45 155,24	5,00				6 450,72	1 747,32	0,00	365,96	
		0,00	A-1	98 473,81	5,00				13 537,72	1 023,00	0,00	153,58	
		0,00	A-1	30 800,00	7,00				4 400,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	A-1	125 935,39	9,00				19 859,27	553,41	0,00	82,13	
		0,00	A-1	181 283,63	18,00				9 392,22	1 391,93	0,00	1 319,75	
		0,00	A-1	133 863,98	14,00				8 186,08	4 598,86	0,00	71,09	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avenances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Nature chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes envers locataires-acquéreurs		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 859 723,44					177 116,52	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 859 723,44					177 116,52	0,00	0,00	0,00
		0,00		1 859 723,44	43,00			0,000	177 116,52	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 643 000,14					581 549,35	49 062,64	0,00	15 257,81

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

B - ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	353 115,00	
Personnes de droit privé	263 115,00	
Associations	263 115,00	
GE	5 000,00	FONCTIONNEMENT
AIRS ASSOCIATION	300,00	FONCTIONNEMENT
AMICALE LAIQUE LANGEVIN	5 000,00	FONCTIONNEMENT
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS	300,00	FONCTIONNEMENT
ARPEGE	2 000,00	FONCTIONNEMENT
ASSOCIATION LOCALE DES ST LAURENT DE France	3 000,00	EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION LOCALE DES ST LAURENT DE France	2 000,00	FONCTIONNEMENT
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	6 500,00	FONCTIONNEMENT
BLACK HORSE COUNTRY	2 000,00	FONCTIONNEMENT
C.O.S	715,00	EXCEPTIONNELLE
CLUB DES AINES	50 000,00	FONCTIONNEMENT
DELEGATION DEPARTEMENTALE EDUC NATIONALE	400,00	FONCTIONNEMENT
DONNEURS DE SANG	73 000,00	FONCTIONNEMENT
ENTENTE HALIEUTIQUE	300,00	FONCTIONNEMENT
ENTENTE HALIEUTIQUE	50,00	FONCTIONNEMENT
ESPACE AQUARELLE	800,00	FONCTIONNEMENT
ETOILE SPORTIVE FOOTBALL	450,00	FONCTIONNEMENT
F.N.A.C.A	3 000,00	EXCEPTIONNELLE
FOLIES IMMERCURIENNES	200,00	FONCTIONNEMENT
JARDINS FAMILIAUX	29 500,00	FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB IMMERCURIEN	200,00	FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB IMMERCURIEN	3 800,00	FONCTIONNEMENT
KARATE CLUB IMMERCURIEN	450,00	FONCTIONNEMENT
LECLAIR	3 800,00	FONCTIONNEMENT
LE PARTENARIAT	450,00	FONCTIONNEMENT
LES CANARDS DE LA SCARPE	2 600,00	FONCTIONNEMENT
PEINTURE ET SOIE 2ème GENERATION	2 600,00	EXCEPTIONNELLE
RECREA SOIE	1 500,00	FONCTIONNEMENT
SLB FEST	200,00	FONCTIONNEMENT
SLB MOTO CLUB	4 400,00	EXCEPTIONNELLE
SOCIETE IMMERCURIENNE GYMNIQUE	1 600,00	FONCTIONNEMENT
	250,00	FONCTIONNEMENT
	250,00	FONCTIONNEMENT
	1 000,00	FONCTIONNEMENT
	350,00	FONCTIONNEMENT
	29 500,00	FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le 25/06/25
 ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/25
 ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ETE IMMERCIERENNE GYMNIQUE	2 000,00	EXCEPTIONNELLE
MUS DE TABLE IMMERCIEREN	29 500,00	FONCTIONNEMENT
LENGLET	100,00	FONCTIONNEMENT
IMMERCIEREN	900,00	FONCTIONNEMENT
prises	0,00	
ommes physiques	0,00	
s	0,00	
ommes de droit public	90 000,00	
ommes	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	90 000,00	
CCAS SAINT-LAURENT-BLANGY	90 000,00	FONCTIONNEMENT
Autres	0,00	

IV - ANNEXES

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	0,00	24,00	21,00	4,00	25,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	6,00
Adjoint administratif pal 1 ci	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif pal 2 ci	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1 ci	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 ci	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		68,00	0,00	68,00	40,00	24,00	64,00
Adjoint technique pal 1 ci	C	13,00	0,00	13,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique pal 2 ci	C	28,00	0,00	28,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial	C	14,00	0,00	14,00	14,00	23,00	37,00
Agent de Maitrise	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2 ci	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	2,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Agent Social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc pal écoles mat 1 ci	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc pal écoles mat 2 ci	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enf. ci ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/25
 ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint de jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
de puériculture pal 1 ci	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
laire de Puériculture	C B	1,00	0,00	1,00	0,00	4,00	4,00
nier	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint A.P.S pal 1er ci	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE CULTURELLE (h)		13,00	3,00	16,00	6,00	7,00	13,00
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 1 ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 2 ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 1ere ci	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. art. pal 1ere ci	B	0,00	3,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant ens. art. pal 2eme ci	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. artistique	B	6,00	0,00	6,00	0,00	4,00	4,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Enseignant à l'Ecole de Musique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation pal 1 ci	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation pal 2 ci	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		125,00	5,00	130,00	79,00	39,00	118,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint enseignant ens. artistique	B	CULT	478	0,00	A	A
Adjoint enseignant de Puériculture	B	CULT	478	0,00	A	A
Adjoint technique territoriale	B	MS	373	0,00	A	CDD
Enseignant à l'Ecole de Musique	B	MS	373	0,00	A	CDD
Technicien	B	ADM	373	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	386	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	A	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	366	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	A	CDD
Enseignant à l'Ecole de Musique	C	CULT	463	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours, concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

peut un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

25/06/2025 S2LOX

ID : 062-216207530-20250623-D_2025_0623_03-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	23 789,22	23 789,22	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	139,00	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 382,12	4 382,12	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		28 310,34	28 310,34	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	23 789,22	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	139,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 382,12	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		28 310,34	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	4 382,12	4 382,12	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 382,12	4 382,12	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	139,00	139,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		139,00	139,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	12 367,20	12 367,20	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 367,20	12 367,20	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	11 422,02	11 422,02	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 422,02	11 422,02	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES
D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	Part départementale des ressources	
							SP	(part à l'art. code des chiffres es)
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Part départementale des ressources								
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Part communale des ressources								
TFPB	9 615 389,00	4,50	37,01	0,00	3 558 655,00	4,50		
TFPNB	81 890,00	16,10	47,09	0,00	38 562,00	16,10		
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL	9 956 153,00	4,70			3 647 516,00	4,70		

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.